



N° 00032  
du Registre  
des Arrêtés

Objet : Liste des personnes composant le jury dans le cadre du projet de construction de la nouvelle déchèterie-recyclerie au Mans

## ARRETE

### LE PRESIDENT DE LE MANS METROPOLE

- le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L1411-5, établissant la composition des jurys de concours ;
- les délibérations du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2023 et du 29 juin 2023 relatives au **projet de construction de la nouvelle déchèterie-recyclerie au Mans**, approuvant le programme d'une part, et fixant la composition du jury d'autre part ;
- le Code de la Commande Publique, en ses articles R2162-22 et R2162-24, établissant la composition du jury de concours

### Arrête

ARTICLE 1er :- La liste des personnes nommément désignées pour participer aux travaux du Jury, au titre des membres à qualification ou expérience équivalente est la suivante :

- M. Loic BELENFANT- Architecte à l'Atelier Belenfant Daubas
- M. Eric BRETTON - Chargé de mission Direction Gestion des Déchets à Orléans Métropole
- Mme Anne FROIDEVAUX - Architecte DPLG - Chargée d'étude patrimoine bâti du CAUE de la Sarthe (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

ARTICLE 2 : Les personnes pouvant participer aux travaux du Jury, en raison de leur compétence, avec voix consultative, sont les suivantes :

- Mme Dorothée PROFFIT, cabinet Antéa Group en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Mme Véronique BLAYO, cabinet Antéa Group en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Maître LAFAY en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 29 septembre 2023

Le Président,

*Signé par Stéphane LE FOLL*

Stéphane LE FOLL  
Maire du Mans,  
Ancien Ministre